



Arnaque ou pas arnaque ?

Par **Matmouss**, le **09/09/2019** à **11:44**

Bonjour. Après plusieurs coups de téléphone reçus par France Contentieux mais pas répondu. On reçoit un mail d'avis avant poursuite, pour un impayé à Eni. Hors on est plus chez Eni, c'est une facture de gaz, on avait pas le gaz chez eux, et après avoir téléphoné à Eni, aucun impayé ni procédure, et confirmation qu'on avait pas le gaz chez eux. Et le numéro de téléphone en 09 ne correspond pas à celui du France contentieux trouvé sur leur site en 05. Donc ma question est, est-ce qu'on a juste à laisser pisser ou est-ce qu'il faut se méfier ?

Par **nihilscio**, le **09/09/2019** à **12:29**

Bonjour, Comme aurait pu le dire M de Lapallisse, si vous êtes sûr de ne pas avoir de dettes envers eni, vous n'avez rien à payer. En ce cas il s'agit soit d'une erreur, soit d'une tentative d'escroquerie de la part de malfaiteurs qui usurpent une identité. Il faut en ce cas ne pas répondre, voire signaler la tentative à l'organisme officielle mis en place pour lutter contre les pratiques illicites sur internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>